

CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DE PERSONNES HANDICAPEES PAR LA VOIE CONTRACTUELLE ANNEE 2010

En application du décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié par le décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, la Direction Générale des Finances Publiques recrute au titre de l'année 2010, par voie contractuelle :

37 inspecteurs du trésor public

(emploi de catégorie A – niveau minimum requis : licence ou équivalent)

Les agents recrutés ont vocation à être titularisés au terme de leur contrat d'une durée d'un an.

Vous trouverez, ci-joint, la liste des départements offerts. Vous pouvez postuler au maximum pour 5 départements pour un emploi d'inspecteur du trésor public.

Les **dossiers de candidature** devront être :

- retirés auprès du service des ressources humaines des Trésoreries générales des départements offerts (voir liste des départements ci-après) ;
- ou téléchargés ci-après : liste et coordonnées des départements offerts, dossier de candidature et sa notice, liste des diplômes requis et fiche sur le métier ;
- et renvoyés au plus tard le **27 novembre 2009** aux Trésoreries générales des départements sollicités (vous devez déposer autant de dossier que de départements demandés ; aucune copie ne sera faite pour les autres départements).

37 emplois d'inspecteur du trésor public au 1^{er} septembre 2010

TRESORERIES GENERALES OFFERTES	ADRESSE (Service des Ressources humaines)	TELEPHONE	NOMBRE DE POSTES
AISNE	28 RUE SAINT-MARTIN 02025 LAON CEDEX	03 23 26 31 31	1
ALPES-MARITIMES	15B RUE DELILLE 06073 NICE CEDEX 1	04 92 17 60 00	1
AUBE	22 BD GAMBETTA - BP 381 10026 TROYES CEDEX	03 25 43 70 70	1
AUDE	5 SQ GAMBETTA - BP 856 11015 CARCASSONNE CEDEX	04 68 11 55 99	1
CHER	PL SAINTE CATHERINE 18935 BOURGES CEDEX 9	02 48 23 70 00	1
CÔTES D'ARMOR	17 RUE DE LA GARE - BP 2366 22023 SAINT BRIEUC CEDEX 1	02 96 75 41 00	1
DORDOGNE	24 CRS FENELON 24016 PERIGUEUX CEDEX	05 53 02 38 38	1
DOUBS	63 QUAI VEIL-PICARD 25030 BESANCON CEDEX	03 81 25 20 20	1
EURE	BD GEORGES CHAUVIN 27023 EVREUX CEDEX	02 32 24 87 00	1
GERS	2 PL JEAN DAVID - BP80 302 32007 AUCH CEDEX	05 62 61 64 00	1
ISERE	8 RUE DE BELGRADE 38022 GRENOBLE CEDEX 1	04 76 85 74 00	1
JURA	8 AV THUREL - BP 640 39021 LONS LE SAUNIER CEDEX	03 84 35 15 00	1
LOIR ET CHER	34 AV MAUNOURY 41011 BLOIS CEDEX	02 54 56 35 00	1
LOIRE	11 RUE MI-CAREME - BP 502 42007 SAINT ETIENNE CEDEX 1	04 77 47 87 47	1
HAUTE-LOIRE	17 RUE DES MOULINS - BP 351 43012 LE PUY EN VELAY CEDEX	04 71 09 84 20	1
LOT	190 RUE PRESIDENT WILSON 46009 CAHORS CEDEX	05 65 20 32 00	1
LOZERE	1 TER BD LUCIEN ARNAULT - BP 131 48005 MENDE CEDEX	04 66 42 51 60	1
MAINE ET LOIRE	1 RUE TALOT - BP 84112 49041 ANGERS CEDEX 01	02 41 20 22 00	1

TRESORERIES GENERALES OFFERTES	ADRESSE (Service des Ressources humaines)	TELEPHONE	NOMBRE DE POSTES
MANCHE	RUE DE LA CHANCELLERIE - BP 466 50006 SAINT LO CEDEX	02 33 77 53 00	1
HAUTE-MARNE	19 RUE BOUCHARDON - BP 523 52011 CHAUMONT CEDEX	03 25 30 68 00	1
MEURTHE ET MOSELLE	50 RUE DES PONTS - C O 60069 54036 NANCY CEDEX	03 83 17 70 10	1
NORD (Direction régionale des Finances publiques)	82 AV KENNEDY - BP 689 59033 LILLE CEDEX	03 20 62 42 42	1
ORNE	29 RUE DU PONT NEUF - BP 344 61014 ALENCON CEDEX	02 33 82 52 00	1
PAS DE CALAIS	16 PL FOCH S P 5 62021 ARRAS CEDEX	03 21 51 91 91	1
HAUT-RHIN	6 RUE BRUAT - BP 60449 68020 COLMAR CEDEX	03 89 24 53 53	1
SAONE ET LOIRE	29 RUE LAMARTINE 71017 MACON CEDEX	03 85 39 65 65	1
SARTHE	23 PL DES COMTES DU MA - CS61405 72014 LE MANS CEDEX 2	02 43 43 58 58	1
SAVOIE	5 RUE J. GIRARD MADOUX - BP1145 73011 CHAMBERY CEDEX	04 79 33 32 09	1
Recette générale des finances de PARIS (R.G.F.)	94 RUE REAUMUR 75104 PARIS CEDEX 02	01 55 80 85 85	1
Trésorerie Générale de l'Assistance Publique et des Hôpitaux de PARIS (TGAP)	3 AV VICTORIA 75192 PARIS CEDEX 04	01 40 27 19 60	1
YVELINES	16 AV DE SAINT CLOUD 78018 VERSAILLES CEDEX	01 30 84 62 90	1
VIENNE	11 RUE RIFFAULT - BP 549 86020 POITIERS CEDEX	05 49 55 62 00	1
VOSGES	25 RUE ANTOINE HURAULT 88026 EPINAL CEDEX	03 29 69 25 25	1
ESSONNE	27, RUE DES MAZIERES 91011 EVRY CEDEX	01 69 13 26 40	1
HAUTS DE SEINE (Direction départementale des Finances publiques)	167 AV F ET I JOLIOT CURIE 92013 NANTERRE CEDEX	01 40 97 30 30	1
VAL D'OISE	PARVIS DE LA PREFECTURE 95010 CERGY PONTOISE CEDEX	01 34 25 27 02	1
MARTINIQUE	BD GAL DE GAULLE - BP 654-655 97263 FORT DE FRANCE CEDEX	05 96 59 07 07	1

Situation familiale : Célibataire Marié(e) Concubin(e) Divorcé(e) Séparé(e) Veuf(e)

Nombre d'enfants à charge :

Le cas échéant, exercez-vous une activité professionnelle ? oui non

Si oui laquelle ? :

Dans quel secteur ? : privé public

Dans quelle localité ? :

Le cas échéant, votre conjoint(e) ou concubin(e) exerce-t-il (elle) une activité professionnelle ? oui non

Si oui laquelle ? :

Dans quelle localité ? :

Diplôme le plus élevé :

3 – Pièces à joindre au dossier de candidature

- 1 - lettre de motivation
- 2 - curriculum vitae
- 3 - photocopie recto verso d'une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (en cours de validité)

ou d'une pièce justifiant que vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique européen, c'est-à-dire de l'un des États suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Norvège, Islande, Liechtenstein, et de la Suisse. A ce jour, parmi les 12 nouveaux États qui ont rejoint l'Union européenne le 1er mai 2004 et 1^{er} janvier 2007, seuls les ressortissants de Chypre et de Malte ont en principe accès à la fonction publique. Mais un certain nombre d'emplois auxquels conduisent les concours sont réservés aux seuls ressortissants français. Ces emplois sont ceux qui présentent des prérogatives de puissance publique.

- 4 - une des pièces indiquées ci-après justifiant être bénéficiaire de l'obligation d'emploi :
- notification de la décision de la COTOREP ou de la CDAPH reconnaissant la qualité de travailleur handicapé,
(Date de validité de la reconnaissance : du/...../..... au/...../.....)
 - pour les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 %, l'attestation de versement d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire,
 - attestation de versement d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain,
 - pour les anciens militaires et assimilés, l'attestation de versement d'une pension militaire d'invalidité au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre,
 - attestation de versement d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service,
 - copie de la carte d'invalidité, telle que définie à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles,
 - attestation de versement de l'allocation aux adultes handicapés.
- 5 - copie du diplôme requis pour accéder à l'emploi postulé
Intitulé du titre ou diplôme :
délivré le/...../.....
ou à défaut, l'avis de la commission départementale d'équivalence, du département de
....., en date du/...../.....
- 6 - justificatif de la position régulière au regard du service national (uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans à la date du recrutement) : attestation de recensement et/ou de participation à la journée d'appel à la préparation à la défense

A, le

(signature du candidat)



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES
(FILIERE GESTION PUBLIQUE)

RECRUTEMENT PAR LA VOIE CONTRACTUELLE DE PERSONNES HANDICAPEES A L'EMPLOI D'INSPECTEUR DU TRESOR PUBLIC

NOTICE POUR CONSTITUER LE DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Comment constituer votre dossier de candidature ?

Vous devez compléter le dossier de candidature, *accompagné de la totalité des pièces suivantes* :

- une lettre de motivation
- un curriculum vitae
- une photocopie du document justifiant que vous êtes de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique européen : carte nationale d'identité (recto-verso) ou passeport, en cours de validité, ou livret de famille régulièrement tenu à jour et revêtu d'une mention relative à la nationalité
- une des pièces justificatives suivantes, attestant que vous souffrez d'un handicap :
 - ✓ notification de la décision de la COTOREP ou de la CDAPH reconnaissant la qualité de travailleur handicapé,
 - ✓ pour les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 p. 100, l'attestation de versement d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire,
 - ✓ attestation de versement d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain,
 - ✓ pour les anciens militaires et assimilés, l'attestation de versement d'une pension militaire d'invalidité au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre,
 - ✓ attestation de versement d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service,
 - ✓ copie de la carte d'invalidité, telle que définie à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles,
 - ✓ attestation de versement de l'allocation aux adultes handicapés.
- une photocopie du diplôme requis pour accéder à l'emploi postulé : soit un diplôme national sanctionnant un second ou un troisième cycle d'études supérieures ou un diplôme équivalent (cf liste des diplômes requis jointe au dossier de candidature).
- un justificatif de la *position régulière au regard du service national* (uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans à la date du recrutement) : attestation de recensement et/ou de participation à la journée d'appel à la préparation à la défense.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

2. Où déposer votre dossier de candidature ?

Vous adresserez vos dossiers de candidature aux *Trésoreries Générales des départements sollicités* (les coordonnées figurent sur la liste des départements offerts pour le poste d'inspecteur du trésor public jointe au dossier de candidature).

Vous devez déposer autant de dossiers que de départements sollicités, dans la limite de 5 départements pour un emploi d'inspecteur du trésor public.

Aucune copie du dossier ne sera faite pour les autres départements demandés.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature le 27 novembre 2009

(Cachet de la poste faisant foi)

Tout dossier transmis hors délais sera rejeté.

3. Quelle suite sera donnée à votre candidature ?

Les candidatures feront l'objet d'un premier examen à la suite duquel le Trésorier-Payeur-Général pourra convoquer les candidats sélectionnés à un *entretien*.

La Direction Générale des Finances Publiques vérifie ensuite la *validité des pièces du dossier* des candidats sélectionnés.

Les candidats non sélectionnés sont avisés par le Trésorier-Payeur-Général du rejet de leur candidature.

Le recrutement des candidats retenus suite aux entretiens est ensuite subordonné à la *vérification de leur aptitude à un emploi public de l'État et la compatibilité de leur handicap avec l'emploi postulé par un médecin agréé*.

L'administration appelle également un extrait de casier judiciaire des candidats sélectionnés.

En l'absence de tout empêchement, il est procédé à la signature du *contrat* (contrat à durée déterminée d'un an, à l'issue duquel le candidat pourra être titularisé).



RECRUTEMENT PAR LA VOIE CONTRACTUELLE DE PERSONNES HANDICAPEES
A LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SUR UN EMPLOI D'INSPECTEUR

Liste des diplômes requis

Vous devez être titulaire de l'un des diplômes suivants :

- ✓ Diplôme national sanctionnant un second ou un troisième cycle d'études supérieures ;
- ✓ Diplôme d'un institut d'études politiques ;
- ✓ Diplôme d'administration publique délivré par les instituts régionaux d'administration ou inscription sur la liste de classement de sortie d'institut régional d'administration ;
- ✓ Diplôme de l'école nationale de la statistique de l'administration économique ;
- ✓ Diplôme d'études comptables et financières ;
- ✓ Diplôme d'études supérieures comptables et financières ;
- ✓ Diplôme d'expertise comptable ;
- ✓ Certificat de fin de cycle préparatoire aux concours externe et interne d'entrée à l'école nationale d'administration ;
- ✓ Diplôme délivré par les instituts universitaires de formation des maîtres ;
- ✓ Diplôme d'ingénieur délivré par une école ou un institut habilité par la commission des titres d'ingénieurs en application de l'article 11 de la loi du 10 juillet 1934 modifiée ;
- ✓ Diplôme d'un établissement reconnu par l'Etat autorisé à délivrer un diplôme visé du ministre de l'Education nationale, ou du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et en application de l'arrêté du 15 février 1921 modifié ;
- ✓ Titre ou diplôme homologué de niveau I et II en application des dispositions du décret n° 92-23 du 8 janvier 1992 relatif à l'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique ;
- ✓ Diplôme équivalent délivré par un des Etats membres de la Communauté Européenne autre que la France ou Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen et dont l'assimilation avec un diplôme national sanctionnant un deuxième cycle de l'enseignement supérieur aura été reconnue par la commission prévue par le décret du 30 août 1994. Le titulaire doit demander l'assimilation de son diplôme.

Ou bien **produire l'avis de la commission départementale d'équivalence** prévue au 2^{ème} alinéa de l'article 2 du décret n° 95-979 du 25 août 1995.



INSPECTEUR DU TRESOR PUBLIC

Emploi de catégorie A

FORMATION INITIALE

Elle est composée d'une formation théorique d'une durée d'un an à l'École Nationale du Trésor public située à Marne la Vallée (Seine et Marne) et suivie d'un stage pratique de six mois.

Les stagiaires reçoivent une formation financière, juridique, économique, comptable et technique. Une évaluation périodique des connaissances est organisée au cours du cycle spécialisé d'enseignement qui permettra de statuer sur la titularisation.

FONCTIONS

Les inspecteurs du trésor public, peuvent être affectés en qualité :

- d'inspecteur en Trésorerie Générale,
- d'adjoint dans les Trésoreries.

DANS CE CADRE, ILS POURRONT EXERCER LEURS FONCTIONS AU SEIN DES DOMAINES SUIVANTS :

- ✓ contrôle et paiement des dépenses de l'État ;
- ✓ recouvrement des impôts directs et des autres produits ;
- ✓ encaissement des recettes et paiement des dépenses des collectivités locales (communes, départements et régions) et de leurs établissements publics, gestion de leur trésorerie, tenue de leur comptabilité, rôle de conseiller auprès des administrateurs locaux ;
- ✓ comptabilité de toutes les opérations de recettes et de dépenses effectuées pour le compte de l'État par l'ensemble des comptables publics ;
- ✓ missions de contrôle financier auprès d'organismes bénéficiant du concours financier de l'État et des collectivités locales.

POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE

Les inspecteurs du trésor public appartiennent à la catégorie A dans la hiérarchie de la fonction publique. Ils encadrent les agents de catégories B et C et sont eux-mêmes placés sous l'autorité de fonctionnaires d'encadrement.